



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 mai, à 15h00

Le Conseil Municipal de la Commune des SALLES SUR VERDON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Denise GUIGUES, Maire en exercice.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2025

PRESENTS :

Alain BATTAGLINI	1 ^{er} adjoint
Sébastien BOVERO	Conseiller municipal
André GUIGUES	2 ^{ème} adjoint
Denise GUIGUES	Maire
Alina ORANGE	Conseillère municipale
Gilles PERRIER	Conseiller municipal

ABSENT AYANT DONNÉ PROCURATION :

Damien FIROUD	Conseiller municipal
Julien PAULET	Conseiller municipal

ABSENT :

Michel BLAIN	3 ^{ème} adjoint
Chantal ROGER-ROBERT	Conseillère municipale

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 6

Votants : 8

N° 26/2025 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu la délibération n° 22-225 du 5 mai 2022 relative au Schéma Départemental de Lecture Publique (SDLP) 2022-2026, définissant les principes et les conventions,

Madame Le Maire rappelle que la lecture publique et l'accès équitable à la culture et au savoir sont des enjeux fondamentaux pour le développement démocratique et social.

Madame Le Maire présente le Schéma Départemental de Lecture Publique, qui manifeste la volonté :

- Déployer un projet culturel et social dans tous les territoires et pour tous les publics
- Renforcer l'accompagnement des bibliothèques et des réseaux sur le territoire
- Améliorer la qualité des services offerts à la population et lutter contre la fracture numérique



MAIRIE LES SALLES SUR VERDON



La présente convention (*Annexe n°2*) vise à renforcer l'efficacité des services de la Médiathèque Départementale en précisant les modalités de son intervention et les conditions attendues au niveau local pour garantir un service public de qualité.

L'ensemble des services offerts par la Médiathèque Départementale du Var est accessible gratuitement aux communes membres de son réseau.

Le Conseil Départemental s'engage à fournir à la collectivité signataire tous les services et prestations auxquels sa médiathèque peut prétendre dans le cadre des objectifs fixés par la convention, notamment la mise à disposition de documents, de matériels et de soutiens nécessaires au développement de la lecture publique.

De son côté, la commune s'engage à mettre en place les conditions minimales requises pour le bon fonctionnement de sa médiathèque.

Madame Le Maire souhaite que ce projet soit confié à l'Association La Clique Salloise dans le cadre de la mise à disposition gratuite du local médiathèque, à ce titre une convention précisant les modalités de la collaboration sera rédigée et proposée à l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention au nom de la commune

Fait et délibéré aux SALLES SUR VERDON
Les jours, mois et ans susdits
Le Maire,
Denise GUIGUES

